



Club nautique de Longueuil

601, chemin de la Rive

Longueuil (Québec)

J4H 4C9

Procès-verbal

Réunion du conseil d'administration de Le Club nautique Longueuil inc.
Le 18 juin 2021 à 15h00, au chalet du Club, 601, chemin de la Rive, Longueuil

Administrateurs présents :

André Bilodeau, commodore
Patrice Gauvin, vice-commodore
André Gagné, trésorier
Eric Richard, directeur de l'entretien
Raymond Lavoie, directeur des communications
Benoît Goyer, maître de port

Administrateur absent :

Nancy Boudrias

Autres participants :

Jacques Lemaire, adjoint au trésorier
Mylène Pelletier, directrice

1. Ouverture 15h00

Le commodore ayant un léger retard, le vice-commodore ouvre la réunion à 15h

2. Constatation du droit de présence et du quorum

Cinq administrateurs (Six avec l'arrivée du commodore vers 15 :15) étant présents, le vice-commodore constate que le quorum est atteint

3. Commentaires/ modifications et adoption de l'ordre du jour : Un point sera ajouté en varia pour avoir une discussion au sujet des communications et participations des membres aux rencontres du CA.

L'ordre du jour est adopté avec cet ajout

4. Lecture et adoption du procès-verbal des réunions du 15 mai et du 4 juin 2021 :

- 4.1. Le PV de la réunion du 15 mai n'étant pas complété, son adoption est remise à une date ultérieure
- 4.2. Le PV de la réunion du 4 juin est relu en groupe. Certaines modifications et clarifications sont demandées. Le PV sera révisé par Patrice et une version finale sera circulée pour approbation électronique par les administrateurs

5. Rapport de la directrice de la marina.

- 5.1 Mylène demande autorisation pour permettre le remboursement du KM que Amy devra effectuer pendant 2 jours pour aller compléter sa formation à titre d'instructeur de voile.
- 5.2 Mylène rapporte des plaintes au sujet de la qualité et de la fiabilité du Wi-Fi et de l'internet pour les bateaux au Club Nautique. Il n'y a pas consensus sur ce sujet de la part des membres du CA : certains pensent qu'un service internet de qualité est maintenant standard dans les marinas alors que d'autres croient qu'un service de base permettant les courriels est suffisant. Il est aussi assez certain que la bande passante au Club Nautique ne pourrait permettre à ses usagers de faire du télétravail à partir de leur bateau ou activités consommant beaucoup de données.

Mylène et Raymond verront ce qui pourrait être fait et combien ça coûterait. Ils soumettront le plus rapidement possible une proposition aux membres du CA

- 5.3 Mylène soulève le fait qu'à certains endroits, il y a des espaces entre les planches de quai qui sont potentiellement dangereux. Il faudrait installer des planches ou autre chose pour rendre les quais sécuritaires. (Note : il est aussi suggéré de mettre des bandes de caoutchouc du type qui est mis sur les marches extérieures en hiver)

Benoit et Éric vont regarder pour trouver une solution.

5.4 Situation de Daniel Roch : Situation réglée. Il s'est pris un mouillage

5.5 Mise en demeure

Suite à la mise en demeure par une dame de Léry, les avocats de Loisir Québec nous ont informés que le délai de prescription était passé mais qu'il serait prudent d'en informer nos assureurs.

Mylène a informé les assureurs et selon eux, le délai de prescription pour une blessure est de 10 ans, ce qui rend la plainte potentiellement recevable. Mylène va transférer la mise en demeure à l'assurance.

6. Suivi des réunions antérieures.

6.1. Renégociation du bail avec la Ville de Longueuil :

Un appel a eu lieu avec la Ville de Longueuil. Mylène et Patrice ont participé à l'appel. Bien que la Ville n'ait pas renouvelé son entente au sujet du fond marin, elle pourrait renouveler le bail du Club mais avec une clause conditionnelle dans le bail.

La ville a de plus soulevé le fait qu'elle n'est pas disposée à renouveler le bail pour plus de 5 ans. Elle explique ce fait par la frilosité des membres du conseil municipal qui ont suivi la saga de la marina de Lachine.

Mylène et Patrice ont clairement fait savoir à la ville qu'un bail de 5 ans ne pouvait pas permettre au club et faire les investissements nécessaires.

De notre côté, il ne faut pas oublier que les élections municipales sont prévues le 7 novembre prochain et que les conseillers ou candidats à la mairie sont déjà en campagne électorale. A ce sujet, il est suggéré d'inviter les principaux candidats à la mairie et le conseiller d'arrondissement à venir visiter le Club Nautique durant l'été.

6.2. Suivi de la demande de l'AGA spéciale

Un courriel a été envoyé à tous les membres qui ont signé la pétition.

6.3. Communications :

Raymond voudrait voir à rapatrier le site web afin qu'il soit plus facile à modifier et à gérer.

Raymond et Mylène vont voir ensemble avec Martin qui héberge actuellement le site comment on peut rapatrier

6.4. Rénovations sous-sol :

Mike Pitcher venant actuellement seulement trois jours par semaine, il n'a pas le temps pour débiter les rénovations du sous-sol.

6.5. Suivi électricien et achat boules de luminaires

Mylène fait part que l'électricien a réduit sa soumission pour les travaux au sous-sol à 2800\$ car il suggère de faire les deux parties des travaux en même temps.

Il est proposé d'accepter la soumission de 2800\$ pour les travaux électriques du sous-sol.

Proposé : Éric Richard

Secondé : Patrice Gauvin

Adopté à l'unanimité

Mylène informe aussi qu'on devra acheter quatre boules de remplacement pour les luminaires extérieurs au coût de 95\$ chacun. Il est proposé d'acheter cinq boules de façon à en avoir au moins une de remplacement, pour un coût total de 475\$.

Proposé : Éric Richard

Secondé : Benoit Goyer

Adopté à l'unanimité

7. Affaires nouvelles

7.1. Demande de certification Nautisme Québec

Mylène a fait parvenir une lettre reçue le 4 juin dernier à son nom, écrite par Julien de Tilly à titre de coordonnateur programme marina pour Nautisme Québec. Ce programme vise à encadrer les marinas et donner une certification permettant d'attester de la qualité des services et de la marina en général. La demande avait été faite par Julien, à titre d'adjoint administratif au Club Nautique en novembre 2020.

Dans la réponse de Nautisme Québec, plusieurs éléments sont signalés comme ne rencontrant pas les critères.

Après vérification des informations transmises à Nautisme Québec dans la demande originale de novembre 2020, seize des quarante questions avaient été répondues par la négative de la part du club.

Certains des points de non-conformité sont peut-être sujets à des normes d'organismes réglementaires (ex : Transport Canada) alors que d'autres sont des critères établis par Nautisme Québec (note : Nautisme Québec n'est pas un organisme réglementaire mais une association dont les membres sont des manufacturiers et détaillants reliés au nautisme (environ 65%) et marina (environ 30%).

Le CA a donc convenu que Mylène et Patrice allaient rencontrer Julien pour discuter de la situation un peu particulière d'une demande remplie et répondue par la même personne.

Aussi, sachant au départ que seize des critères n'étant pas rencontrés par le Club Nautique, il aurait sans doute été préférable de ne pas soumettre cette demande. Le Club va voir avec Nautisme Québec s'il ne serait pas mieux dans ce contexte de retirer formellement cette demande.

Finalement, le Club va demander à Nautisme Québec d'identifier les points de non-conformités qui sont reliés à des normes d'organismes réglementaires. Le Club verra par

la suite à corriger ces non-conformités dans la mesure où ces normes exigeraient de le faire.

7.2. Descente pour dériveurs :

Benoit Goyer propose de faire une descente de bois pour les dériveurs de l'école de voile. Le coût des matériaux est estimé à environ 1300\$

Il est proposé d'autoriser un montant allant jusqu'à 1500\$ pour l'achat de matériaux destinés à la descente de dériveurs.

Proposé : Benoit Goyer

Secondé : André Gagné

Adopté à l'unanimité

7.3. Réparation brise-lame :

Benoit Goyer soulève le point que le brise-lame principal est en train de se briser et est de plus en plus fragile. Il semble cependant difficile de faire une réparation en place. Benoit et Éric verront s'il est possible de faire quelque chose dans l'immédiat et/ou le brise-lame pourrait rester en place tel quel pour l'été.

Il faudrait alors voir durant l'été quelle solution à long terme on pourrait envisager. Il est proposé de voir auprès des membres ou locataires qui auraient des compétences sur ce sujet les meilleures façons de procéder.

7.4. Statut école de voile

André Gagné mentionne qu'il y a déjà passablement de réservations pour l'école de voile et que la saison s'annonce prometteuse.

Après discussion avec Alexandre, il a été convenu que l'école de voile demeurerait au même endroit, soit au bout de la pointe centrale

7.5. Demande de clarification de décisions passées:

Un membre du CA a rapporté que un ou plusieurs membres en règles lui a posé des questions sur la justification de certaines décisions prises dans un passé récent soit par le comité actuel ou soit par le comité sortant. Le CA a invité ces membres à formuler les questions par écrit et les lui faire parvenir.

8. Varia

8.1. Communication avec les membres

Certains membres ont soulevé le point que la communication est encore déficiente entre le CA et ses membres. Bien que le CA ait décidé de mettre les Procès-Verbaux de ses réunions sur le site web du

Club, ça n'a pas encore été fait. Le CA va être plus diligent à cet effet et verra à mettre les procès-verbaux plus rapidement sur le site du club.

Aussi, le CA informera les membres des dates des rencontres qu'il fait. Les rencontres du CA se déroulent au chalet du Club et ne sont pas formellement à huis clos. Cependant, les rencontres du CA amènent toujours de nouveaux points et les membres doivent pouvoir réfléchir à voix haute, sans filtres. La présence d'observateurs risque de gêner certains membres du CA qui pourraient ne pas exprimer leurs réflexions.

Par conséquent, le CA tenant habituellement ses réunions le vendredi à 15h, nous proposerons aux membres qui le souhaitent de se joindre au CA à partir de 17h, pour une période allant jusqu'à 30 minutes. Durant cette période, les membres pourront poser les questions qu'ils souhaitent, soit sur les décisions prises lors des réunions antérieures ou sur un sommaire que le CA pourra décider de faire sur la réunion qu'il viendra tout juste de tenir.

9. Date de la prochaine réunion

9 juillet 2021 à 15h00 au chalet du club nautique de Longueuil, membres invités à se joindre à 17h.

10. Fermeture de la réunion : 17h00

Patrice Gauvin, Vice Commodore

André Bilodeau, Commodore